Accusé de réception en préfecture

078-217801729-20100224-10_01403-AI

Date de signature :
Date de réception : 26/02/2010

CONFLANS

SAINTE-HONORINE

ARRETE TEMPORAIRE DE DELEGATION X2010-99

Monsieur Philippe ESNOL, agissant en qualité de Maire de Conflans-Sainte-Honorine, Vu les articles L.2122-18, L 2122-19, L 2122-22, L.2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2008 donnant délégation au Maire, Considérant qu'en application des articles précités du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu l'empêchement de Monsieur Philippe ESNOL, Maire Vu l'empêchement de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, 4° Adjoint,

Considérant qu'il convient de préciser la portée de cette délégation de signature, Considérant l'importance pour la Commune que les tâches afférentes à l'urbanisme soient exécutées dans les délais prescrits,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}: Délégation est donnée à Madame Arlette BUNOUT, 2^e Adjointe au Maire, pour assurer sous ma responsabilité et ma surveillance, les fonctions d'administration de la Commune en matière d'urbanisme, et à ce titre signer toutes pièces nécessaires à l'exercice de cette délégation pour la période courant du 26 février 2010 au 8 mars 2010 inclus.

ARTICLE 2: Délégation de signature est donnée à Madame Arlette BUNOUT, 2° Adjointe au Maire, au titre de l'article L 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales pour signer aux lieu et place du Maire, et de Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, 4° Adjoint au Maire, et sous ma responsabilité pour la période du 26 février 2010 au 8 mars 2010 inclus, les arrêtés relatifs au droit des sols et toutes pièces relatives à l'administration courante en matière d'urbanisme.

ARTICLE 3: Le présent arrêté, dont copie sera remise à l'intéressée, sera transcrit au registre des arrêtés de la Mairie, adressé à Monsieur Le Sous Préfet de Saint Germain en Laye et publié au recueil des actes administratifs de la Mairie.

Fait à Conflans-Sainte-Honorine le 24 février 2010

Le Maire Conseiller Général

Philippe ESNOL